



CHARLEVILLE-MEZIERES,
Le 13 novembre 2023

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

Service Logement et Urbanisme/Planification
et Aménagement
3, rue des Granges Moulues
BP 852
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES

A l'attention de Madame Patricia BELTRAN

Siège Social
1 RUE JACQUEMART TEMPLEUX
CS 70733
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES
CEDEX
Tél : 03 24 56 89 40
Fax : 03 24 33 50 77
cda.08@ardennes.chambagri.fr

Dossier suivi par Sandrine BOSSU
Ligne directe : 03.24.36.64.49
Mail : s.bossu@ardennes.chambagri.fr

N/Réf. : PDe/SB/NL N° 273.23
Objet : Modification du PSMV de Charleville-Mézières

Monsieur le Préfet,

Vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture des Ardennes par courrier reçu le 9 novembre 2023 sur le projet de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la commune de Charleville-Mézières.

Cette procédure porte sur le règlement concernant la reconversion des friches industrielles dans le tissu urbain.

Cette modification devant permettre de réhabiliter un espace déjà artificialisé, éviter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles, et ainsi répondre aux objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), nous émettons un avis favorable à ce projet.

Restant à votre disposition pour toute précision, recevez, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.



Le Président,

Benoit DAVE